

Lundi, 5 décembre 2011

2011-12-05

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le lundi, cinq décembre deux mille onze (05-12-11) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Onil Giguère (absent)
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain (arrivé à 20 h 55)
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

La séance s'ouvre par la prière récitée par le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout et de la voirie ;
- 3° **Adoption des procès-verbaux des réunions précédentes ;**
- 4° **Suivi des réunions précédentes (si changement) ;**
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Avis de motion pour un règlement concernant le taux de taxes pour l'exercice 2012 et les conditions de perception ;
- 11° Règlement modifiant le règlement de zonage (248-2003) modification zone I25 et C-17 ;
- 12° Adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie des Sources ;
- 13° Tournée de Solidarité rurale au Québec ;
- 14° Projet de contrat pour la collecte et le traitement des matières résiduelles (Gesterra) - apporter une modification ;
- 15° Période de questions ...;
- 16° Pause ;
- 17° Conditions de travail pour l'année 2012 ;
- 18° Projet Vision éducative - présentation d'un document ;
- 19° Avis de motion pour un règlement municipal permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ;
- 20° Dépôt des recommandations du MAMROT suite à une visite des ouvrages d'assainissement ;
- 21° Demande du Collectif des femmes d'action de la MRC des Sources ;
- 22° Voirie (camion et équipements) ;
- 23° Varia ;
 - 23.1° Demande d'aide financière faite par la MABOB.

201112-226

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel à la condition que le point 20 vienne après le point 1 et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

**DÉPÔT DES RECOMMANDATION DU MAMROT
VISITE DE PÉRÉNITÉ DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

Sylvain Thibodeau, employé, fait un compte rendu des travaux à être effectué en priorité au réseau d'égout. La vidange à la sortie de l'étang doit être faite rapidement et un surpresseur prend beaucoup d'huile. Monsieur Thibodeau prendra des informations relativement à la réparation du surpresseur pour connaître le coût ainsi que le coût de remplacement. Un retour sera fait à la prochaine assemblée.

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal et qu'ils en ont pris connaissance ;

201112-227

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de l'ajournement du 14 novembre 2011 et qu'ils en ont pris connaissance ;

201112-228

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de l'ajournement du 22 novembre 2011 et qu'ils en ont pris connaissance ;

201112-229

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE le procès-verbal soit adopté tel.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

201112-230

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, **déclare** qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

COMPTES

201100613 = Hydro-Québec : station de pompage et épuration	1 272.45 \$
201100614 = École secondaire de l'Escale : album des finissants(es)	50.00 \$
201100615 = Hydro-Québec : caserne	81.52 \$
201100616 = Bell Canada : téléphone au bureau municipal	190.72 \$
201100617 = Michel Larrivée : 6 h - contrat conciergerie	90.00 \$
201100618 = Hydro-Québec : garage et c. communautaire	946.23 \$
201100619 = Bell Mobilité : location cellulaires	180.47 \$
201100620 = Petite caisse : timbres et réception	300.00 \$
201100621 = Michel Larrivée : 6 h contrat de conciergerie	90.00 \$
201100622 = Michel Larrivée : 11 h contrat de conciergerie	165.00 \$
201100623 = FQM : inscription à la formation d'éthique (élus)	91.14 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE NOVEMBRE : 75 193.26 \$
TOTAL DES REVENUS DE NOVEMBRE : 24 675.80 \$

201190300 à 303 = Maryse Ducharme : salaire	2 292.12 \$
201190304 à 307 = Dany Guillemette : salaire	2 031.04 \$
201190308 à 312 = Sylvain Thibodeau : salaire	2 031.04 \$
201190309 = Sylvain Thibodeau : appel d'Ham-Nord - pompier	52.95 \$
201190313 = Claude Blain : rémun. des élus pour déc. 2011	204.07 \$
201190314 = Paul Chaperon : rémun. des élus pour déc. 2011	204.07 \$
201190315 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour déc. 2011	204.07 \$
201190316 = Onil Giguère : rémun. des élus pour déc. 2011	204.07 \$
201190317 = Stéphane Poirier : rémun. des élus pour déc. 2011	204.07 \$
201190318 = Claude St-Cyr : rémun. des élus pour déc. 2011	204.07 \$
201190319 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour déc. 2011	638.88 \$
20129001 à 002 = Maryse Ducharme : salaire	1 156.80 \$
20129003 à 004 = Dany Guillemette : salaire	1 027.56 \$
20129005 à 006 = Sylvain Thibodeau : salaire	1 027.56 \$
201100625 = Mégaburo : caisses de papier, papier couleur, enveloppes, stylos, lecture de compteur	232.68 \$
201100626 = Commission scolaire des Sommets : location locaux	161.62 \$
201100627 = Jocelyn Larrivée : buffet pour le forum	1 500.95 \$
201100628 = Coop du Pré-Vert : ponceau plastic, transport, rallonges, lumières, ampoules, attaches nylon, piles	385.65 \$
201100629 = CRSBPE : cartes d'abonnés	29.06 \$
201100630 = Maryse Ducharme : frais de déplacement	126.80 \$
201100631 = Équipements Sanitaire Cherbourg : papier hygiénique et essuie main	121.19 \$
201100632 = Min. du Revenu du Qc : cotis. employeur + CSST	2 300.67 \$
201100633 = MRC des Sources : 4e versement de la quote-part	12 991.00 \$
201100633 = MRC des Sources : service d'inspection (sept. et oct.)	1 794.42 \$
201100633 = MRC des Sources : service d'urbanisme	112.23 \$
201100634 = Régie inter. des Hameaux : quote-part de décembre	2 279.50 \$
201100635 = Pelletier et Picard : démonter et remonter moteur station épuration	74.05 \$
201100636 = Agence du revenu du Canada : cotis. employeur	935.18 \$
201100637 = Pierre Therrien : compensation cellulaire et club social	127.00 \$
201100638 = Éditions juridiques FD : renouvel. code et lois municipal	178.50 \$
201100639 = Adrien Gagnon : club social	102.00 \$
201100640 = Daniel Technopompe : pompe sub. joint chauffant, adaptateur, transport, main d'oeuvre	903.60 \$
201100641 = Entreprises Gilles Pellerin : travaux pelle et camion, chercher poteau	397.60 \$
201100642 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	12.00 \$
201100643 = Dépanneur Gazébof : essence	568.10 \$

201100644 = Groupe Ultima : assurance 2012	15 698.00 \$
201100645 = Coop Ham-Nord : treillis métallique, ponceaux	1 458.65 \$
201100646 = Stéphane Poirier : club social	102.00 \$
201100647 = Claude Darveau : transport gravier	1 555.08 \$
201100648 = Paul Chaperon : club social	102.00 \$
201100649 = Claude Blain : club social	102.00 \$
201100650 = Claude St-Cyr : club social	102.00 \$
201100651 = Laboratoire SM : analyses de laboratoires	149.82 \$
201100652 = Services Mécaniques RSC : peinture, phare, antigel, set de punch	192.61 \$
201100653 = JN Denis : collet, hose radiateur, hose air, joint drive, courroie	297.96 \$
201100654 = Pétroles Beaugard : diesel, mazout	1 213.82 \$
201100655 = Sidevic : brake cleaner, nylon 1 grade 5, bolts, nut, chiffon,	93.72 \$
201100656 = France Létourneau : transport gravier	354.92 \$
201100657 = Air Liquide : gas-oxy44	29.66 \$
201100658 = Onil Giguère : club social	102.00 \$
201100659 = Soudure Marc Nadeau : refaire peinture sur pépîne, faire plaque pour installer dents sur godet, fer, tablettes bibliothèques, temps, réparation Sterling,	717.75 \$
201100660 = Carrière Saints-Marthys : gravier	8 568.63 \$
201100661 = Environnement ESA : rapport selon soumission et analyses	2 545.08 \$
201100662 = Michel Larrivée : 11 h contrat de conciergerie, achats divers	173.75 \$
201100663 = Hydro-Québec : éclairage de rues	214.90 \$
201100664 = Coop Pré-Vert : boulon et écrou	2.50 \$
201100665 = Corporation Presse Commerce : renouvel. de périodiques	303.36 \$
201100666 = JN Denis : prestone, courroie, collet, hose hydraulique, protecteur, adaptateur, bushing, centre bearing, wiper, ouvrage, hoses silicone, filtre, boyau de radiateur	1 296.86 \$
201100667 = Desroches, Groupe Pétrolier : diesel	1 196.79 \$
201100668 = Robitaille Équipement inc. : pointe carbure rotative	1 191.94 \$
201100669 = Quincaillerie N.S. Girard inc. : essence, absorbant huile et graisse, tremclad, ampoule	247.68 \$
201100670 = Saphir Technologie : réparation corruption d'ordinateur, réinstallation, restauration des back up	726.28 \$
201100671 = John-Ross F. Roy : 47 heures de travail (Sterling)	2 060.00 \$
201100672 = Trophées J.R. : stylos et rubans pour conférence de presse à l'école	173.85 \$
CNH Capital : 47 mois – financement tracteur à pelouse	412.33 \$
GE Canada : 72 mois – financement camion	3 797.61 \$
GE CAPITAL : 60 mois – financement tracteur	2 230.72 \$
	<hr/>
	84 230.44 \$

201112-231

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Stéphane Poirier

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

201112-232

Il est proposé par le conseiller Paul Chaperon
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil adoptent le rapport des revenus et dépenses préparé par le directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme en date du 1er décembre 2011.

Adoptée

**AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE
TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE 2012 ET LES CONDITIONS
DE PERCEPTION**

201112-233

Le conseiller Stéphane Poirier donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement concernant les taux de l'exercice financier 2012 et les conditions de perception.

Adoptée

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (248-
2003) MODIFICATION ZONE I-25 ET C-17**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement de zonage numéro 248-2003 le 9 avril 2003;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adrien a l'intention de modifier son Règlement de zonage 248-2003 pour tenir compte de la réalité de la municipalité au niveau industriel, résidentiel et commercial;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a adopté (201110-186) le 3 octobre 2011 le projet de règlement 2011-310 modifiant le règlement de zonage 248-2003; Modification de la zone I-25 et C-17;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité a tenu une assemblée publique sur ledit projet de règlement le 7 novembre 2011;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a adopté (201111-205) le 7 novembre 2011 un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 248-2003; modification de la zone I-25 et C-17;

EN CONSÉQUENCE,

201112-234

Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon

ET RÉSOLU QUE le « Règlement (2011-311) modifiant le Règlement de zonage numéro 248-2003; modification de la zone I-25 et C-17 », tel que présenté à l'Annexe A de cette résolution soit et est adopté.

ANNEXE A

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 248-2003
Modification de la zone I-25 et C-17**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN
2011
RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-311.
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 248-2003
MODIFICATION DE LA ZONE I-25 ET C-17

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a adopté le Règlement de zonage 248-2003 et que ce règlement est en vigueur;

ATTENDU que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien a résolu (201109-175) le 6 septembre 2011 que la zone industrielle I-25 soit modifiée en zone mixte (commerciale et résidentielle) C-17;

ATTENDU que le « Règlement numéro 2011-311 modifiant le Règlement de zonage 248-2003 » fait en sorte d'abroger la zone I-25 « Industrie de faible contrainte »; au profit de la zone C-17 « Commercial et résidentiel » voisine tel qu'illustré à l'annexe B.

ATTENDU que le « Règlement numéro 2011-311 modifiant le Règlement de zonage 248-2003 » fait en sorte de modifier des dispositions relatives à la construction de bâtiments de l'ancienne zone I-25 afin d'y permettre les dispositions relatives à la construction de bâtiments de la zone C-17 ;

ATTENDU que le « Règlement numéro 2011-311 modifiant le Règlement de zonage 248-2003 » fait en sorte de restructurer la zone commerciale et résidentielle C-17;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du 3 octobre 2011 du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Adrien a tenu, le 7 novembre 2011, une assemblée publique à l'égard du « Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 248-2003 »;

ATTENDU qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance du 7 novembre 2011 du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien;

EN CONSÉQUENCE,

*Il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr
appuyé par le conseiller Adrien Gagnon*

QUE le Règlement de zonage 248-2003 soit modifié de la façon suivante :

ARTICLE 1

Le préambule du présent Règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les dispositions de la grille de spécification de la zone I-25 se lisant comme suit :

**SAINT-ADRIEN**1589, RUE PRINCIPALE, SAINT-ADRIEN J0A 1C0
(819) 828-2872**GRILLE DE SPÉCIFICATION**

30 août 2002

**ZONE
I-25****USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES****HABITATION**

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Maison de chambres,
- Résidence communautaire
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles

COMMERCE ET SERVICE

- Commerce ou service courant
- Commerce ou service en général
- Commerce ou service contraignant
- Commerce ou service d'entretien de véhicules moteurs
- Vente et pension d'animaux domestiques

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonnier)
- Salle de réception, salle de danse

CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc public
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage en réclusion
- Ferme d'élevage sauf les élevages en réclusion
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

NOTES

Spécifiquement autorisé : activité touristique reliée à la ressource

P.I.A. exigé

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:**CONSTRUCTION**

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	5 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	15 m

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	10 m
Marge de recul arrière minimale:	3 m
Marge de recul latérales minimales (m)	3 m
Somme des marges latérales	6 m

**SAINT-ADRIEN**1589, RUE PRINCIPALE, SAINT-ADRIEN J0A 00
(819) 828-2872**GRILLE DE SPÉCIFICATION**

30 août 2002

**ZONE
I-25****ÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:****CONSTRUCTION**

Nombre maximal de bâtiment complémentaire:	sn
Nombre maximal de bâtiment comp. habitable:	1 bât.
Superficie maximale par bâtiment:	100 m ²
Superficie maximale totale des bâtiments:	sn m ²
Hauteur maximale:	10 m

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	10	m
Marges de recul latérales minimales:	3	m
Marges de recul arrière minimale:	3	m
Distance minimale entre les bâtiments complémentaires:	sn	m
Distance minimale entre un bâtiment complémentaire et un bâtiment principale:	sn	m

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :

Présence d'un bâtiment principale obligatoire :	non
Classe de l'entreposage extérieur:	
Interdit	
Produits fini en vente	
Sans restriction sauf matières premières	x
Sans restriction	
Localisation et hauteur maximale:	
Cour avant:	3 m
Cour latérale:	3 m
Cour arrière:	3 m

Pourcentage maximum d'occupation de l'entreposage:

Cour avant:	75	%
Cour arrière:	75	%
Cour latérale:	75	%

Hauteur des clôtures:

Clôture obligatoire (oui / non):	oui	
Hauteur maximale:	2	m
Hauteur minimale:	2	m

CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Entente extérieure de produits horticoles:	oui
Marché extérieur divers:	oui
Marchés et foires:	oui

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Clôture, mur et haie, marge de recule (m)	Avant	Arrière	Latérale
Hauteur maximale:	2	3	3
Distance de la ligne de propriété:	sn	sn	sn
Distance du trottoir ou de la rue:	3	3	3
Préservation du couvert végétal:	sn		%

ACCESSOIRES :

Arbre dans la cour avant (oui / non)	non
--------------------------------------	-----

ENSEIGNES :

Voir le chapitre 8 du texte

SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAUX

Voir le chapitre 9 du texte

SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAUX

Voir le chapitre 9 du texte

CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT

Voir le chapitre 10 du texte

STATIONNEMENT HORS RUE

Voir le chapitre 11 du texte

ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Voir le chapitre 12 du texte

AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Voir le chapitre 13 du texte

Sont abrogées et remplacées par les dispositions de la grille de spécification de la zone C-17 :

**SAINT-ADRIEN**1589, RUE PRINCIPALE, SAINT-ADRIEN J0A 1C0
(819) 828-2872**GRILLE DE SPÉCIFICATION**

30 août 2002

**ZONE
C-17****USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES****HABITATION**

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Maison de chambres,
- Résidence communautaire
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles

COMMERCE ET SERVICE

- Commerce ou service courant
- Commerce ou service en général
- Commerce ou service contraignant
- Commerce ou service d'entretien de véhicules moteurs
- Vente et pension d'animaux domestiques

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonnier)
- Salle de réception, salle de danse

CULTURE, RÉCRÉATION, DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc public
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage en réclusion
- Ferme d'élevage sauf les élevages en réclusion
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

NOTES

Spécifiquement autorisé : activité touristique reliée à la ressource

P.I.A. exigé

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:**CONSTRUCTION**

Dimension minimale de la façade avant:	<u>7 m</u>
Profondeur minimale du bâtiment:	<u>5 m</u>
Hauteur minimale:	<u>5 m</u>
Hauteur maximale:	<u>10 m</u>

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	<u>5 m</u>
Marge de recul arrière minimale:	<u>5 m</u>
Marge de recul latérales minimales (m)	<u>2 m</u>
Somme des marges latérales	<u>4 m</u>

**SAINT-ADRIEN**1589, RUE PRINCIPALE, SAINT-ADRIEN J0A 00
(819) 828-2872**GRILLE DE SPÉCIFICATION**

30 août 2002

**ZONE
C-17****BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:****CONSTRUCTION**

Nombre maximal de bâtiment complémentaire:	3	bât.
Nombre maximal de bâtiment comp. habitable:	1	bât.
Superficie maximale par bâtiment:	100	m ²
Superficie maximale totale des bâtiments:	200	m ²
Hauteur maximale:	10	m

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	5	m
Marges de recul latérales minimales:	2	m
Marges de recul arrière minimale:	1	m
Distance minimale entre les bâtiments complémentaires:	2	m
Distance minimale entre un bâtiment complémentaire et un bâtiment principale:	2	m

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :

Présence d'un bâtiment principale obligatoire : _____

Nature de l'entreposage extérieur:

Interdit	x
Produits fini en vente	_____
Sans restriction sauf matières premières	_____
Sans restriction	_____

Localisation et hauteur maximale:

Cour avant:	x	m
Cour latérale:	x	m
Cour arrière:	x	m

Pourcentage maximum d'occupation**de l'entreposage:**

Cour avant:	x	%
Cour arrière:	x	%
Cour latérale:	x	%

Hauteur des clôtures:

Clôture obligatoire (oui / non):	x	
Hauteur maximale:	x	m
Hauteur minimale:	x	m

CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Vente extérieure de produits horticoles:	ouï
Marché extérieur divers:	ouï
Cirques et foires:	ouï

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Clôture, mur et haie, marge de recule (m)	Avant	Arrière	Latérale
Hauteur maximale:	1,5	2	2
Distance de la ligne de propriété:	sn	sn	sn
Distance du trottoir ou de la rue:	3	3	3
Préservation du couvert végétal:	35	%	

ACCESSOIRES :

Piscine dans la cour avant (oui / non) _____ non

SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAUX

Voir le chapitre 9 du texte

CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT

Voir le chapitre 10 du texte

ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Voir le chapitre 12 du texte

ENSEIGNES :

Voir le chapitre 8 du texte

SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAUX

Voir le chapitre 9 du texte

STATIONNEMENT HORS RUE

Voir le chapitre 11 du texte

AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Voir le chapitre 13 du texte

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adoptée

ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES SOURCES

201112-235

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE la Municipalité de Saint-Adrien adhère à la Chambre de commerce et d'industrie des Sources. Le coût d'adhésion est de 125 \$ taxes incluses.

Adoptée

TOURNÉE DE SOLIDARITÉ RURALE AU QUÉBEC

201112-236

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Claude St-Cyr

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien autorisent l'inscription de deux (2) élus à la tournée de Solidarité rurale du Québec qui aura lieu le 26 janvier 2012 à la Salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley.

Adoptée

PROJET DE CONTRAT POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉDISUELLES AVEC GESTERRA

201112-237

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien acceptent le projet de contrat tel que présenté le 25 octobre 2011. La durée du contrat est valable à partir du 1er janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2014. Les tarifs seront révisés en fonction des conditions du marché et de l'ensemble des facteurs pertinents à la fixation des coûts d'élimination et de valorisation des matières résiduelles.

Adoptée

CONDITIONS DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2012

201112-238

Il est proposé par le conseiller Stéphane Poirier
appuyé par le conseiller Paul Chaperon

QUE les membres du conseil autorisent la signature des conditions de travail établies entre les parties.

QUE le maire, Pierre Therrien soit autorisé à signer lesdits documents pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

PROJET VISION ÉDUCATIVE - PRÉSENTATION

Mesdames Anne-Marie Mercier et Audrey Larose ont fait un compte rendu des rencontres du comité Visions Éducatives. Le rapport / conclusion est disponible au bureau municipal pour consultation.

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

201112-239

Le conseiller Stéphane Poirier donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure il proposera ou fera proposer un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Adoptée

DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS DU MAMROT SUITE À LA VISITE DE PÉRÉNITÉ DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Une copie des recommandations du Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire a été faite aux membres du conseil pour qu'ils prennent connaissance desdites recommandations.

**DEMANDE DU COLLECTIF DES FEMMES D'ACTION DE LA
MRC DES SOURCES**

Les membres du conseil ne désirent pas donner suite à cette demande.

VOIRIE - SOUMISSIONS POUR CAMION (PICK UP)

Les soumissions ont été ouvertes lors de l'assemblée mais seront étudiées lors de l'ajournement du 14 décembre 2011.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FAITE PAR MABOB

Les membres du conseil ne désirent pas contribuer financièrement.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201112-240

Le conseiller Stéphane Poirier propose que la session soit ajournée au 14 décembre 2011 à 20 h 15.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

« Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».